

## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

**COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 7 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**DATE DE CONVOCATION** : le 30 juin 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 19  
 PRÉSENTS : 13  
 REPRESENTÉS : 4  
 ABSENTS : 2  
 VOTANTS : 17

**PRÉSENTS** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGEARD Dominique, M. LE CALOCH Christian, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis.

**EXCUSÉS** : Mme MONNIER Sarah (*pouvoir à Mme FIOT Nathalie*), Mme SALMON Karen (*pouvoir à Mme PINSON-LERAY*), Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*), M. JACQMIN Philippe (*pouvoir à M. LE CALOCH Christian*)

**ABSENTS** : Mme DELORME Julie, Mme TEMPLE Aurélie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme FIOT Nathalie

### 2023\_031 – Décision modificative n°2 – Budget primitif

Pour faire suite à une mauvaise comptabilisation du leg reçu par Monsieur MELLIER entre les écritures réelles et les écritures d'ordres en 2022, et une erreur de compte pour tous les fonds versés par le notaire au titre du compte courant, des livrets ou de l'assurance vie, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'année 2023 :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
R-10251 : Dons et legs en capital	0,00 €	152 500,00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>152 500,00 €</b>
R-10251 : Dons et legs en capital	199 078,32 €	0,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>199 078,32 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	199 078,32 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>199 078,32 €</b>

.../...

D-2118 : Autres terrains	12 500,00 €	0,00 €
D-2132 : Constructions bâtiments privés	140 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>152 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>351 578,32€</b>	<b>351 578,32 €</b>
R-756 : Libéralités reçues	0,00 €	201 278,32 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>201 278,32 €</b>
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	2 200,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : virement à la section d'investissement	199 078,32 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>199 078,32 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>201 278,32 €</b>	<b>201 278,32 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative n°2 du budget primitif telle que présentée ci-dessus.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 1

Extrait certifié conforme,  
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 11 juillet 2023  
Le Maire,  
Hervé de TROGOFF

  
**L'Adjoint au Maire**  
**M. POUPARD Dominique**



La Secrétaire de séance,  
Nathalie FIOT



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **11 JUIL. 2023**
- la transmission au contrôle de légalité le **11 JUIL. 2023**